



Finances privées

Le PER s'ouvre à toutes les générations

Avec sa carotte fiscale et sa gestion pilotée évolutive, ce produit révolutionne les placements retraites. Mode d'emploi.

En attendant la réforme du système des retraites, toujours annoncée avant la fin du quinquennat, les épargnants français ont la chance de disposer d'un nouveau placement profilé pour améliorer leur pension : le **Plan d'épargne retraite, créé par la loi Pacte à l'automne 2019.** « Plus qu'une évolution, c'est une révolution, car le produit est plus qu'une version améliorée du placement retraite précédent, le Perp. Et il en lève tous ses défauts : la sortie en vente jusqu'alors obligatoire, la gestion du contrat par défaut et la transmission peu favorable », souligne Alexandre Boutin, directeur adjoint de l'ingénierie patrimoniale à Primonial. « C'est un vrai succès depuis son lancement, avec une demande de la part de nos clients déclenchée par les incertitudes sur la réforme des retraites », constate Cédric Lacour, agent général Axa à Strasbourg. Et avec ses nombreux avantages, ce produit va s'imposer comme indispensable à une stratégie patrimoniale de long terme.

Avantage fiscal

Premier avantage – et non des moindres pour un public réputé hostile à l'impôt –, la carotte fiscale. Les épargnants peuvent en effet déduire de leur impôt sur le revenu une partie des sommes versées sur le PER : jusqu'à 10% des revenus nets de l'année précédente (avec un plafond de 32 419 euros pour les salariés et 76 101 euros pour les travailleurs non salariés). Pour 1 000 euros versés, un contribuable imposé à 14% pourra déduire 140 euros, tandis que celui imposé à 41% déduira 410 euros, soit, pour

lui, un effort réel d'épargne de 590 euros. En échange, au moment de la retraite, le capital ou les rentes sont imposables. Mais le taux d'imposition sera sans doute plus faible, car les revenus du souscripteur auront baissé. Petit bonus, si l'on transfère de l'argent de son assurance-vie : « Jusqu'au 1^{er} janvier 2023, toutes les sommes transférées d'une assurance-vie vers le PER bénéficient d'un abattement fiscal doublé sur l'imposition de leurs plus-values : 9 200 euros au lieu de 4 600 euros pour une personne seule et 18 400 euros pour un couple », détaille Marion Capèle, de Natixis Wealth Management.

Souplesse à la sortie

Deuxième révolution du PER, les conditions de sortie assouplies au moment de la retraite. Alors qu'auparavant, les produits d'épargne retraite étaient généralement convertis en rente viagère, le PER laisse le choix entre capital et rente viagère, ou un mix des deux. Un soulagement pour les Français souvent hostiles à la rente. Il faut dire que celle-ci, calculée à partir de tables de mortalité actuelles et grevées de frais élevés, n'est pas très incitative. Mais la sortie intégrale en capital n'est pas forcément une meilleure option, car celui-ci sera alors ajouté à vos revenus pour le calcul de l'impôt. Et les plus-values seront imposées au prélèvement forfaitaire unique (PFU) à 30%. L'idéal est d'opter pour une sortie fractionnée, échelonnée sur plusieurs années.

Autre assouplissement, le PER propose une sortie anticipée, sans condition d'âge ou de durée, pour l'achat de sa résidence princi- ►►►

10 PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE À LA LOUPE

| NOM (gestionnaire) | SOUSCRIPTION MINIMUM | FONDS DISPONIBLES ET DE GESTIONS PILOTÉES | FRAIS |
|--|----------------------|---|---|
| Afer Retraite Individuelle (Aviva) | 750 euros | 1 fonds en euros, 80 UC* en architecture ouverte/ 6 options de gestion pilotée dont 3 en partenariat avec Aviva et Rothschild & Co. | DE** : 3% max. FG*** : 1%, +0,5% si gestion pilotée. |
| FAR PER d'Agipi (Axa) | 100 euros | 1 fonds en euros, 1 fonds euro-croissance et 70 UC/8 options de gestion pilotée. | DE : 5% max. FG : de 0,7 à 1,5%, + 0,6% si gestion pilotée. |
| Ma solution PER mes-placements (Apicil) | 1 000 euros | 1 fonds en euros, 315 UC en architecture ouverte dont des SCPI/3 options de gestion pilotée. | DE : 0%. FG : de 0,6 à 0,85% en gestion libre ou pilotée. |
| PER BNP Paribas Multiplacements Privilèges (Cardif) | 30 euros | 1 fonds euros, 580 UC en architecture ouverte dont des SCPI/1 profil de gestion pilotée. | DE : 2,5% max. FG : 0,7%. |
| PER Individuel Eres (Swiss Life) | 500 euros | 1 fonds en euros, 145 UC en architecture ouverte, dont des SCPI/12 options de gestion pilotée. | DE : 0%. FG : de 0,9 à 1% en gestion libre ou pilotée. |
| PER winalto (MAAF) | 300 euros | 1 fonds en euros, 24 UC maison/ 2 options de gestion pilotée. | DE : 2% max. FG : 0,6%. |
| PERFutura de Predictis (Swiss Life) | 100 euros | 1 fonds euros, 653 UC en architecture ouverte dont des SCPI/3 profils de gestion pilotée. | DE : 4,95%. FG : de 1 à 1,2%. |
| PrimoPER (Primonial) | 1 000 euros | 1 fonds en euros, 1 fonds euro dynamique et près de 200 UC, dont SCPI, private equity et ETF/3 options de gestion pilotée. | DE : 4% max. FG : de 0,8 à 0,98%, +0,98% si gestion pilotée. |
| Titres@PER d'Altaprofits (Swiss Life) | 100 euros | 1 fonds en euros, 682 UC en architecture ouverte, dont des SCPI, mais aussi des actions en direct/ 3 options de gestion pilotée. | DE : 0% (hors fonds immo). FG : de 0,29 à 0,84% en gestion libre ou pilotée. |
| Version absolue retraite (UAF Life) | 500 euros | 2 fonds en euros, 700 UC en architecture ouverte dont des SCPI/6 options de gestion pilotée dont 3 en partenariat avec AAA. | DE : 3,5% max. FG : de 1 à 2,3%, +0,8% si gestion pilotée AAA. |

*UC : unités de compte. **DE : droits d'entrée. ***FG : frais annuels de gestion

SOURCE : CHALLENGES

►►► pale : « C'est un vrai avantage pour les jeunes, car l'achat immobilier reste un objectif important pour eux », précise Cédric Lacour. Avec un petit bémol : la somme retirée sera imposée (IR pour capital et PFU pour plus-values), à moins que le souscripteur n'ait pas initialement déduit de ses impôts les versements (il sera imposé sur la plus-value). Mais la plus importante valeur ajoutée se trouve dans le mode de gestion du PER. Fini le sacro-saint fonds en euros. De toute façon, il rapportait de moins en moins. Le PER propose par défaut une « gestion pilotée évolutive », autrement dit une allocation d'actifs qui dépend du profil de risque choisi et se sécurise à mesure qu'approche la

retraite. Cela donne aux jeunes l'accès à des actifs plus risqués (mais plus rentables à terme) et aux autres l'occasion de cristalliser les gains et d'éviter de voir fondre leur épargne à quelques mois de la retraite à cause d'une baisse boursière.

Investissements variés

L'allocation peut être gérée par l'assureur lui-même ou déléguée à une société de gestion. Certains PER proposent quand même du fonds en euros, mais avec des innovations pour en améliorer un peu le rendement : fonds en euros dynamique avec une pincée d'actions ou d'immobilier, fonds eurocroissance. « Laisser les jeunes actifs aller vers les fonds en euros classiques, c'est

encourager leur appauvrissement sur le long terme », prévient Matthias Baccino, directeur général associé de Mes-placements.fr. Enfin, le PER a aussi élargi le spectre d'investissement, dans l'immobilier via les SCPI ou dans des actifs non-cotés réputés très rentables à long terme. Mais cette classe d'actifs n'est pas encore disponible dans tous les PER, car elle nécessite une expertise très spécifique et est donc déléguée à des sociétés spécialisées. « L'investissement en non-coté permet d'entrer dans des pépites régionales, innovantes et en croissance. Une partie trop mal irriguée de l'économie nationale, alors qu'elles ont besoin de capitaux! », analyse Grégoire Sentilhes, président de NextStage AM. Et à ceux qui s'inquiètent des effets de la crise post-Covid sur ces PME, il répond : « Le capital-investissement se porte mieux en temps de crise, période d'opportunités. » Un geste citoyen, qui peut aussi s'avérer très rentable dans un PER diversifié. **D. P.** ►



MARION CAPÈLE, DIRECTRICE DU PÔLE SOLUTIONS PATRIMONIALES A NATIXIS WEALTH MANAGEMENT.

“ Le PER est un produit souple : l'épargnant peut sortir en rente viagère ou en capital, ou même mélanger les deux. ”